

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Parents de l'École primaire de la Passerelle

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE PRIMAIRE DE LA PASSERELLE

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents de l'école primaire de la Passerelle tenue le 23 août 2018 à 19 h 15, à la place publique de la Passerelle.

PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre Néron ouvre l'assemblée à 19 h 20 après avoir constaté la présence de 18 parents.

1. MOT DE BIENVENUE

La direction se présente à l'assemblée.

18-19-01 2. ÉLECTION D'UNE SECRÉTAIRE ET D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Karine Lecomte et résolu :

QUE Martine Goulet soit nommée secrétaire d'assemblée

QUE Dominic Manseau soit nommé président d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-19-02 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Karine Lecomte et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout d'un point 7C :

Projet éducatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18-19-03 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AOÛT 2017

Il est proposé par Julie Maffet et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 août 2016 soit adopté tel avec les modifications suivantes :

17-18-06 : ~~Geneviève Allard~~ pour Julie Maffet

Suppléant : Ajout : Geneviève Allard

**Procès-verbal de l'Assemblée générale des Parents
de l'École primaire de la Passerelle**
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PV DU 22 AOÛT 2017

- Aucun

6. BILAN POUR L'ANNÉE 2017-2018

Alexandre explique le document, Bilan 2017-2018.

7. PRIORITÉS ET DOSSIERS 2018-2019

A. Soutien au Comportement positif (SCP) : Alexandre explique le fonctionnement.

- a. Système universel de l'an passé se poursuit.
- b. Deuxième niveau : Défi Victoire

B. Réponse à l'intervention (RAI). Amélioration des interventions pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

- a. Le deuxième cycle enseigne cette année avec la méthode RAI pour le français lecture.
- b. Le troisième cycle, les enseignants feront implantation l'an prochain.

C. Plan de réussite

L'école doit faire un projet éducatif.

8. INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS DISPONIBLES

A. Conseil d'établissement

Trois parents ont encore un mandat de 1 an : Dominique Manseau, Julie Maffet, Marylène Bernier.

B. OPP

Alexandre explique le besoin important de l'OPP dans l'école.

C. Comité de parents de la CS

Marie Josée Landry sera représentante au comité de parents pour l'année 2018-2019. Marylène Lambert sera substitut.

**Procès-verbal de l'Assemblée générale des Parents
de l'École primaire de la Passerelle**

18-19-04

9. ÉLECTION CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

A. Nomination d'un président d'élection

Monsieur Dominique Manseau est nommé président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B. Règlements de nomination des représentants

Dominic explique le déroulement des élections.

Les personnes intéressées se présenteront et par la suite il y aura un vote. Il est aussi possible de présenter quelqu'un dans l'assemblée.

18-19-05

C. Nomination de scrutateurs

Un vote sera fait si plus de 3 personnes :

Marylène propose Marie-Josée : **ACCEPTÉ**

Julie propose Chantal Morin : **ACCEPTÉ**

Louis Hébert se nomme et propose Gabrielle Bernard comme substitut :
ACCEPTÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-19-06

D. Représentants des parents au conseil d'établissement pour un mandat de deux ans.

- Marie-Josée Landry
- Chantal Morin
- Louis Hébert
- Suppléant : Gabrielle Bernard

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. FORMATION DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

18-19-07

A. Formation de l'organisme de parents- décision

L'assemblée des parents souhaite la formation d'un tel comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-19-08

B. Détermination du nom de l'OPP

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Parents de l'École primaire de la Passerelle

L'assemblée générale souhaite que le nom donné à ce comité soit OPP de La Passerelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Détermination du nombre de la composition de l'OPP.

Les gens intéressés à s'impliquer dans l'OPP sont : Chantal Morin, Maude Croteau, Gabrielle Bernard, Julie Maffet, Manon Caron, Marie-Josée Landry, Geneviève Allard.

D. Détermination des règles de fonctionnement

Les règles seront déterminées par l'OPP. Une première rencontre aura lieu le 28 août 19hrs à la cafétéria.

12. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE

Aucune

13. PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La première réunion aura lieu le 27 septembre à 18h30 au salon du personnel.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points ayant été épuisés, monsieur le président lève la séance à 20h30.

Le président

La secrétaire